

Médiaprt, 28 juillet 2016

La nouvelle loi antiterroriste met la barre à droite

28 JUILLET 2016 | PAR LÉNAÏG BREDOUX ET AURÉLIE DELMAS

La nouvelle prolongation de l'état d'urgence jeudi 21 juillet a donné lieu au vote d'une nouvelle loi antiterroriste passée quasi inaperçue. Une batterie de mesures demandées par la droite et refusées jusque-là par le gouvernement qui ont finalement été acceptées afin de maintenir une forme d'unité nationale.

1 • 2 • 3 | LECTURE SUR UNE PAGE | 85 COMMENTAIRES | A+ A-

« Monsieur le garde des Sceaux, nous en sommes à la septième loi antiterroriste en trois ans et demi. » L'interpellation, signée Pierre Lellouche, date du 5 mars 2016. Les parlementaires débattent alors de la loi sur la procédure pénale élaborée après les attentats du 13-Novembre. Alors que la polémique fait de nouveau rage avec l'assassinat du prêtre Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray, ils en ont voté une nouvelle la semaine dernière : dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence et dans l'indifférence quasi générale, les députés et les sénateurs PS et LR ont adopté une batterie de mesures antiterroristes, pour partie refusées jusque-là par le gouvernement.